

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 16 Février

## NOUVELLES POLITIQUES

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 février

#### La révision de la constitution

Le président appelle la discussion du projet concernant la révision des lois constitutionnelles. M. le baron de Mackau vient apporter, au nom de la droite, une motion préjudicielle tendant à l'ajournement à huitaine de la discussion de la révision. Sans doute, déclare-t-il, mes amis et moi nous voulons énergiquement la révision de la Constitution. Mais nous la voulons sérieuse et efficace, et non tronquée et comme une surprise. (Bruit.)

La Chambre actuelle est au terme de son mandat, continue M. de Mackau. Son autorité, déjà bien affaiblie, a reçu le dernier coup, grâce au rétablissement du scrutin d'arrondissement. Donc, la dissolution s'impose, et cette dissolution doit, à notre sens, précéder la révision. Il faut un Parlement nouveau pour faire une révision sérieuse. Nous désirerions que le président du conseil pût faire part de cette réflexion à M. le président de la République, qu'elle déterminerait peut-être à proposer la dissolution au Sénat. (Mouvements divers.)

M. Floquet, président du conseil. — M. de Mackau peut, s'il lui plaît, aller porter lui-même ses conseils au président de la République. Ce ne serait pas la première fois.

Quant au gouvernement, continue M. Floquet, il répète qu'il n'a pas l'intention, ni aujourd'hui, ni plus tard, de proposer au président de la République la dissolution de la Chambre.

L'orateur demande donc aux députés de poursuivre la discussion du projet de révision qu'ils ont mis à leur ordre du jour. (Vifs applaudissements.)

Et l'ajournement à huitaine demandé par M. de Mackau est repoussé par 375 voix contre 173. M. de Douville-Maillefeu monte à la tribune. Il réclame l'ajournement indéfini de la discussion de la révision.

La période électorale est ouverte, en fait, dit-il. Laissons à la nation le temps de se prononcer sur la question de la révision. Le pays n'aura pas trop de six à huit mois pour réfléchir sur cette affaire. (On rit.) Il faut qu'il dise, en effet, quelle est la révision qu'il veut, car il y en a plusieurs. Il dira donc, le pays, s'il veut revenir au vomissement (bruit)... au vomissement de la monarchie et de la dictature. Oui! le pays a vomi ignoblement les régimes monarchiques: la preuve, c'est que les partisans de ces régimes déchus n'ont pu se faire élire qu'en s'abstenant soigneusement de se déclarer partisans du rétablissement de la monarchie.

Il est du reste à remarquer qu'on n'est nullement d'accord sur la question de savoir quelle révision doit être faite et comment elle doit être faite, répète l'orateur. En cet état, ne vaudrait-il pas mieux laisser tranquille jusqu'aux élections cette affaire de la révision?

Ce que j'en dis là, conclut M. de Douville, n'est pas pour contrarier un ministère qui a toute ma confiance. Je fais appel à son bon sens et lui demande de s'associer à ma motion. (Mouvements divers.)

Le président met aux voix cette demande d'ajournement indéfini, formulée par M. de Douville.

— Le gouvernement, déclare alors de sa place M. Floquet, ne peut que demander à la Chambre de persévérer dans sa décision précédente, en vertu de laquelle elle a fixé à aujourd'hui même la discussion de la révision.

Là-dessus, on vote.

M. Méline proclame le résultat du vote. Le pointage a donné en faveur de l'ajournement 307 voix contre 218, sur 525 votants.

La majorité est donc de 89 voix.

Elle comprend les bulletins des réactionnaires, des opportunistes et aussi des boulangistes.

#### Démission du cabinet

A peine le vote était-il proclamé, que M. le président du conseil demande la parole.

— J'avais demandé à la Chambre, dit-il, de mettre à son ordre du jour le lundi la discussion sur le scrutin uninominal, et à celle de jeudi la discussion de la révision. J'avais pris l'engagement de poser la question du cabinet au profit de l'une et de l'autre de ces questions. J'ai tenu mon engagement sur la première; mais le vote d'aujourd'hui me met dans l'impossibilité de tenir mon engagement sur la seconde. Or, le gouvernement a l'habitude de remplir tous ses engagements. (Vifs applaudissements à gauche.) C'est pourquoi je viens faire savoir à la Chambre que, dans quelques minutes, le cabinet que je préside aura remis sa démission.

\*\*\*

Paris, 14 février, soir.

Le président de la République a fait appeler M. Méline, avec lequel il confère en ce moment. D'après les bruits des couloirs, la conférence de MM. Carnot et Méline ne porterait pas seulement sur la situation; le président de la République presserait M. Méline d'accepter la mission de prendre la direction des affaires.

M. Floquet est allé porter à l'Élysée la démission du cabinet qu'il avait formé le 3 avril 1888; M. Carnot a accepté cette démission.

## INFORMATIONS

### La crise ministérielle

Le Journal Officiel annonce la démission du Cabinet.

Plusieurs journaux donnent diverses combinaisons ministérielles qui répondent surtout à des désirs personnels.

En réalité, M. Carnot n'a fait appeler aucun personnage en dehors des présidents de la Chambre et du Sénat.

Les négociations pour la constitution du Cabinet commencent à peine.

Les journaux opportunistes et modérés constatent que le vote de la Chambre a fait table rase et donne toute liberté d'action au président de la République pour constituer un cabinet suivant son choix.

Les journaux radicaux disent que, après le renversement de M. Floquet par les opportunistes, aucune concentration républicaine n'est possible.

Les journaux conservateurs et boulangistes estiment que la dissolution s'impose plus que jamais, car la Chambre ne compte plus.

La majorité contre le Cabinet comprend 156 conservateurs, 13 boulangistes et 138 républicains.

La minorité est composée de républicains et de quatre boulangistes.

Le Paris, la France et la Nation ne voient pas quel est, en ce moment, le ministère possible.

La Nation et la France se prononcent pour la dissolution.

### Incident diplomatique

On parle d'un incident diplomatique franco-allemand, au sujet d'un incident de chasse. En novembre dernier, trois chasseurs français poursuivaient, sur le territoire allemand, un chevreuil blessé sur le territoire français et dont ils s'emparèrent. Un garde allemand intervint, fit feu sur les français dont un fut blessé.

La justice allemande condamna les deux français par contumace. Cédant à la sollicitation de l'ambassade d'Allemagne, le ministre de l'intérieur a ordonné, dit la France, d'ouvrir une enquête à cet égard.

### Berlin

Une dépêche particulière adressée au National porte que Bismark aurait officiellement déclaré qu'il prendrait sa retraite et que son fils le suivrait.

## Dernières nouvelles

Le général Boulanger vient d'adresser aux électeurs un manifeste qui se termine ainsi :

Les représentants du parti républicain national ont voulu renverser un ministère qui préparait déjà des lois restrictives de la liberté.

La chute de ce ministère néfaste sera un soulagement pour la conscience publique.

C'est un pas de plus vers la dissolution et vers la convocation de la Constituante.

— Non pas ! La situation est toujours la même s'écria vivement le manchot, seulement il faut se hâter tout de suite et sans hésiter. Eh ! eh ! n'avons-nous pas la certitude que la comtesse est seule à l'hôtel, en compagnie de mesdames Zumeta et d'Herigoyen, alias Deniza, avec ses domestiques, dont trois au moins sont payés par nous. Ne doivent-ils pas nous ouvrir eux-mêmes la porte de l'hôtel ? Eh ! eh ! pendant que les coureurs des bois nous cherchent bien loin, pourquoi n'irions-nous pas faire une petite visite à domicile à ces charmantes et intéressantes dames ? Toutes les chances du salut sont pour nous, il me semble, qu'en dites-vous, monsieur le Loupeur ? Eh ! eh ! c'est une idée cela ?

— Mais notre ami est blessé, dit le Mayor. Cette contusion doit le faire horriblement souffrir et lui enlever une grande partie de ses forces, et peut-être y aurait-il bataille.

— Ce serait tant mieux ; car alors cela me rendrait toute mon énergie ; l'espoir de ma vengeance me soutiendrait et me donnerait des forces. Mais, je vous en prie, ne vous occupez pas plus de ma blessure que je ne m'en occupe moi-même.

— Eh bien ! que pensez-vous du plan de notre associé.

— Je le trouve mauvais et irréalisable, dit nettement le Loupeur.

— Eh ! eh ! fit le manchot, vous tranchez carrément les questions, mon maître ?

— C'est possible. Vous allez reconnaître que j'ai raison : d'abord nous ne sommes pas en Amérique, mais à Paris, où on ne force pas en plein jour un hôtel dans le quartier le plus peuplé et le

Nous restons donc fidèles à notre programme. Désormais, après le vote de la loi sur le scrutin d'arrondissement, loi qui n'est, dans l'esprit de ses auteurs, qu'une atteinte portée au suffrage universel, la période électorale est ouverte.

La parole est au pays. Il saura faire triompher sa volonté souveraine.

Vive la République !

### COMBINAISONS MINISTÉRIELLES

De nombreuses combinaisons fantaisistes circulent dans les couloirs.

En voici les principales :  
Ministère Méline, c'est-à-dire ministère de concentration, avec prédominance de l'élément modéré ;

Ministère parlementaire, — ministère de non plus en vue dans les diverses fractions du parti républicain ;

Ministère sénatorial, — ministère de sénateurs et de combat sous la présidence du général Campenon ;

Ministère extraparlémentaire, — ministère extraparlémentaire, avec des directeurs aux différents départements ministériels ;

Ministère Floquet, dont le président de la République refuserait d'accepter la démission.

Le bruit court avec insistance que M. de Freycinet recevra aujourd'hui même, la mission de former le futur cabinet.

Chartres, 15 février, soir.

Un terrible accident a mis la ville en émoi. Les bureaux télégraphiques et postaux du service central ont été détruits par une formidable explosion. Plusieurs employés ont été blessés grièvement, quelques-uns même, sans doute, mortellement. On ignore encore quelles sont les causes de cet affreux malheur.

## REVUE DE LA PRESSE

DÉPARTEMENTALE

Les gros événements de la semaine ont amené un peu d'acalmie dans la polémique locale. L'ardeur de nos confrères s'exerce cependant sur le point de savoir si les soldats des grandes guerres de la République, étaient ou non moins cruels que les soldats sous la monarchie. Le Clairon ayant déclaré que les pionniers de la République étaient des soldats pitoyables, l'Alliance lui répond :

Ainsi, d'après Duruy, selon vous, « ce sont les soldats de la monarchie qui ont fait les grandes guerres de la République ; quant aux soldats de la République ils furent toujours des combattants pitoyables, plus propres à égorger des

plus riche de la ville, comme on forcerait la mansarde d'une couturière. A peine auriez-vous pénétré dans l'hôtel que déjà la police serait à vos trousses, vous seriez pris comme dans une souricière, et tout serait perdu.

— Mort-diable ! il y a du vrai là-dedans ! s'écria le Mayor.

— Tout est vrai, reprit le Loupeur ; les domestiques de madame de Valenflours, que vous payez très cher probablement, se moquent de vous et vous volent votre argent en vous donnant de faux renseignements ; ils ne savent pas le premier mot de ce qui se passe à l'hôtel.

— Et vous le savez, vous, n'est-ce pas ? fit le manchot avec ironie.

— Certes, beaucoup mieux que vous, et en voici la preuve.

Et il donna dans les plus grands détails les renseignements qui, auparavant, lui avaient été fournis par Fil-en-Quatre.

Les deux bandits furent frappés de stupeur à cette nouvelle, à laquelle ils étaient loin de s'attendre.

— Donc, je pense, continua le Loupeur, que tous les inconvénients et les difficultés que nous rencontrerions sur le boulevard de Courcelles n'existeront pas rue de Reuilly. C'est donc cette maison si bien cachée que nous devons assaillir à l'improviste au milieu de la nuit, s'il est possible ; d'ailleurs, quand vous êtes arrivés, je me proposais de pousser une reconnaissance de ce côté, afin de pouvoir bien prendre nos mesures. Que pensez-vous de ce plan ? C'est un changement de front : le fond, c'est-à-dire le but reste le même ; j'ai soif de vengeance, mais je ne veux pas risquer de

229 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXI

COMMENT LE LOUPEUR REÇUT UNE VISITE A LAQUELLE IL NE S'ATTENDAIT PAS, ET DE QUELLE FAÇON IL QUITTA SON DOMICILE.

— Eh ! eh ! fit le manchot, toujours ricanant, si jamais, comme je l'espère, je réussis à m'emparer de la belle Deniza, les choses ne se passeront pas ainsi entre nous, je vous le jure !... Eh ! eh ! nous avons un vieux compte à débrouiller ensemble ! Je prendrai mes précautions pour ne pas me faire rouler comme vous l'avez été, eh ! eh ! l'ami Loupeur.

— Mort diable ! vous direz ce que vous voudrez, s'écria le Mayor, tout cela est pitoyable ; nous voilà dans un gâchis dont je ne sais comment nous sortirons ! que faire à présent ? Comment imposer silence à cette misérable femme ?

— Bon ! reprit le manchot, je vois que vous commencez déjà à perdre la tête. Quant à moi, je ne vois pas qu'il y ait tant à nous préoccuper. Cette

drôlesse s'est échappée, très bien ; et puis, après ? Elle s'est sauvée en courant tout droit devant elle, sans plus savoir où elle allait que se souvenir d'où elle sortait ; l'épouvante lui faisait tout oublier ; elle ne pensait probablement qu'à fuir son aimable galant ; elle sera tombée épuisée dans quelque coin, voilà tout ; d'ailleurs, ne connaissant pas Paris, il lui sera impossible, si on l'interroge, de donner les moindres renseignements sur son enlèvement et l'endroit où elle a été conduite ; nous n'avons donc rien à redouter d'elle.

— Je suis de cet avis dit le Loupeur.

— Hum ! fit le Mayor d'un air peu convaincu.

— Mais, reprit le manchot en ricanant, si je ne me trompe l'intervention de ces deux péronnelles n'était, il me semble, que la première et la moins importante partie de notre plan ; n'est-il pas vrai ? eh ! eh ! mes compagnons.

— C'est vrai. Mais, maintenant...

— Rien n'est changé, cher ami ; n'avions-nous pas un double motif en venant chez notre digne associé ? Peut-être l'avez-vous oublié ?

— Nullement.

— Très bien : nous voulions donc d'abord lui emprunter sa maîtresse, mais surtout réclamer son concours pour l'enlèvement de la comtesse de Valenflours, et surtout de la charmante Deniza, à laquelle, je l'avoue, je m'intéresse particulièrement, eh ! eh ! fit-il avec un sourire railleur.

— Parfaitement ; mais, quoi que vous en disiez, à mon avis, après la fuite de l'Américaine, cela me paraît bien difficile, presque impossible même ; à moins d'être des niais, nos ennemis se sont mis sur leurs gardes.

Français désarmés qu'à regarder en face des étrangers en armes. »

Voilà une opinion nouvelle dont Duruy serait probablement le premier surpris, s'il la connaissait.

Mais, passons.

Voyons un peu ce qu'était l'armée sous le grand roi, sous Louis XIV, le prototype du monarque révé par les adeptes du régime monarchique.

J'ouvre un historien du temps, et je lis :

« ... Le grand Condé commandait en Bourgogne, et, de tout temps, le héros de la Fronde avait livré la population civile à la gaieté du soldat. Il campait à Bethisy en Valois, et pour distraire son armée, il la relâchait dans la campagne :

« On voit encore sur les lieux les traces de son camp, dit dom Carlier : les registres des églises et des communautés sont semés de traits de barbarie qui font horreur. Les soldats ne s'en tenaient pas au pillage, ils exerçaient toutes sortes de cruautés. A peine parcourait-on quelque partie de chemins sans rencontrer des gens mutilés, des membres épars, des femmes coupées par quartiers après avoir été violées, des hommes expirant sous des ruines, d'autres enfin percés de broches ou de pieux aiguisés ! »

M'est avis, confrère, que nos soldats de la République ne ressemblent guère à ceux de la monarchie. Et c'est tant mieux pour vous et pour nous.

Au fait, pourquoi parler de tout cela, c'est de la vieille histoire, n'est-ce pas, et ça sent bien le mois, comme tout ce qui est monarchique, du reste.

Nous lisons dans le *Courrier du Lot* :

Si nous en croyons les *on dit*, le *Courrier* va être poursuivi pour un article paru dans le numéro du 2 février et qui avait pour titre « Aux Sacrifiés ».

A l'heure qu'il est nous n'avons reçu aucun avis ni officieux ni officiel.

Le *Clairon* ne trouve pas la façon de polémiquer de l'*Alliance* à son goût.

Ces gens-là, dit-il, ont une singulière façon de polémiquer.

Ils vous posent des questions à perte de vue. Vous y répondez, et vous leur posez quelques autres questions.

Bernique ! il n'y a plus personne ! Vous avez en face de vous des bornes kilométriques ou des carpes de Fontainebleau.

Le procédé est à la portée de toutes les intelligences.

L'*Alliance* en use dans les grands prix. C'est ainsi qu'elle n'a soufflé mot du cri d'alarme poussé par la *Feuille villageoise* au sujet des misères populaires ; ni de l'opinion de M. Pelletan, relative à l'état de nos finances.

Ces témoignages de frères et amis la gênent. Elle les supprime.

En revanche, elle tient à savoir comment les d'Orléans ont fait leur fortune.

Nous avons répondu : Cette fortune a une origine bien connue.

Les rois de France dotèrent les princes, avec l'assentiment du pays, représenté par les Chambres de la Restauration.

Les libéraux, qui étaient des vôtres, ne protestèrent point contre la générosité des rois de France.

Depuis lors, cette fortune s'est accrue de diverses successions.

Les propriétés ont donné des revenus ; les fonds publics ont acquis une plus-value. Les princes ont vendu, acheté des terrains, des propriétés, tout comme le premier propriétaire venu.

Et voilà d'où vient leur fortune.

Et l'on s'explique mieux cette fortune que celle de certains individus qui, sans être dotés autrement que par les émoluments de ministre ou de député, sont aujourd'hui à la tête de fortunes princières.

me faire prendre comme un sot et sans avoir réussi.

— A la bonne heure, voilà qui est parler ! Je vous reconnais, dit le Mayor en se frottant les mains ; moi aussi je veux me venger, et depuis plus de vingt ans j'attends cette vengeance !

— Mais, fit observer le manchot, nous introduisons-nous seulement nous trois dans cette maison ?

— Non pas ; ce serait de gaieté de cœur nous jeter dans un guépier. Je vous demande vingt-quatre heures pour prendre mes mesures de façon à assurer le succès de notre coup de main ; je ne veux pas échouer cette fois.

— Oui. Eh ! eh ! prenez bien vos précautions, il ne faut rien oublier. Eh ! eh ! c'est un coup de partie !

Cet éternel ricanement du manchot agaçait les oreilles de ses auditeurs comme le grincement d'une scie ébréchée.

— Et nos hommes que nous avons embusqués sont prêts à agir ? fit le Mayor.

— Il faut les congédier au plus vite, dit le Loupeur. Où sont-ils ?

— Aux environs de Saint-Philipp-du-Roule, reprit le Mayor.

— Bon ! pendant que vous irez les congédier, moi, je me rendrai au faubourg Saint-Antoine ; nous n'avons pas un instant à perdre. Est-ce convenu ?

— Certes ! Quand nous reverrons-nous ? demanda le Mayor.

Ce soir, chez la Marlouze, je vous rendrez compte de ce que j'aurai vu et fait, et nous prendrons nos dernières mesures.

Au dernier moment, la polémique tourne à l'aigre. Nous lisons dans le *Clairon* :

L'*Alliance* prétend nous avoir simplement blagué sans intention injurieuse.

Nous tenons compte de l'aveu. Mais, comme il nous paraît que le rédacteur de cette note ne sait pas trop ce que parler veut dire, nous devons le prévenir :

1° Que c'est très sérieusement, et sans bague, que nous l'avons traité d'imbécile ;

2° Que sans vouloir jouer au matamore, nous sommes pourtant enchantés d'apprendre qu'on peut, au besoin, déranger deux amis sans risquer de les voir rentrer bredouilles.

« L'*Alliance* n'injurie pas les gens sans se mettre à leur disposition. »

Alors, parfait !

Sur ce, le rédacteur en chef du *Clairon* a envoyé ses témoins au rédacteur en chef de l'*Alliance*. Nous donnons plus loin le résultat de la rencontre.

## CHRONIQUE LOCALE

Le scrutin d'arrondissement a été adopté par le Sénat par 222 voix contre 54.

Les deux sénateurs du Lot ont voté pour : M. le baron Dufour a voté pour le renvoi de la révision.

MM. Murat, de Lamberterie, de Valon se sont abstenus.

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT DANS LE LOT

Voici les circonscriptions établies par la nouvelle loi électorale :

Arrondissement de Cahors : 106,446 habitants, deux députés.

1<sup>re</sup> circonscription, 52,000 habitants, comprenant les cantons de Lalbenque, Cahors (nord), Cahors (sud), Lauzès, Limogne, Saint-Géry.

2<sup>e</sup> circonscription, 54,446 habitants, comprenant les cantons de Castelnau, Catus, Cazals, Luzoch, Montouq, Puy-l'Évêque.

Arrondissement de Figeac : 87,239 habitants : un député, une circonscription, comprenant tout l'arrondissement.

Arrondissement de Gourdon : 77,829 habitants : un député, une circonscription, comprenant tout l'arrondissement.

### BUDGET DE L'ÉTAT

Une loi, en date du 25 janvier 1889, a restreint, en ce qui touche le budget de l'Etat, la durée de l'exercice financier.

Aux termes de l'article 4 de cette loi, les délais complémentaires accordés par l'exécution des services du budget, qui expiraient sous l'empire des lois et règlements antérieurs, le 31 juillet pour l'ordonnement de la liquidation des dépenses, et le 31 août pour le paiement, expireront désormais le 31 mars et le 30 avril de chaque année pour ces deux natures d'opérations financières. Toutefois l'article 9 porte qu'à titre transitoire, et seulement pour les exercices 1888, 1889 et 1890, les délais impartis seront prolongés de deux mois.

En conséquence, les créanciers de l'Etat devront, pour ce qui concerne l'exercice 1888, produire leurs titres avant le 31 mai 1889. En outre, les porteurs de mandats déjà délivrés sur les fonds du même exercice, sont avertis que ces pièces comptables ne sont payables que jusqu'au 20 juin 1889 dans les diverses caisses de l'Etat, et jusqu'au 30 du même mois à la caisse de M. le Trésorier Payeur Général à Cahors.

### CONSEIL DE PRÉFECTURE

Le Conseil de préfecture du Lot vient de rendre un arrêté qui est de nature à intéresser les

— C'est bien, nous y serons, eh ! eh ! eh ! dit le manchot.

— Partons ! dit le Mayor.

— En route ! reprit le Loupeur.

En ce moment, la sonnette fit entendre un éclatant carillon.

Les trois hommes, qui s'étaient levés, s'arrêtèrent et s'entre-regardèrent avec inquiétude ; le bruit de la sonnette n'était pas celui qui annonçait d'habitude les affiliés.

— Qu'est cela ? demanda le Mayor.

— Je ne sais pas, répondit le Loupeur avec une surprise mêlée d'inquiétude.

— Il faut voir ! punctua le manchot.

Un second coup de sonnette, plus vif et plus éclatant que le premier, retentit au milieu du silence.

Une voix claire et menaçante prononça alors ces six mots cabalistiques :

— Ouvrez, au nom de la loi !

Les trois bandits se regardèrent avec épouvante.

— Déjà ! grommela le Mayor.

— Nous sommes perdu ! murmura le Manchot.

— Attendez dit le Loupeur.

Le bandit traversa alors l'appartement à pas de loup ; il s'approcha de la porte d'entrée, contre laquelle il osa même appliquer son oreille et il écouta.

Il rejoignit presque aussitôt ses deux complices, toujours immobiles au milieu de la chambre à coucher, en proie à une vive appréhension.

— Il n'y a pas à en douter, dit nettement le Loupeur, c'est la police.

propriétaires dont les terrains sont traversés par les chemins de fer en construction.

Un sieur F..., de Dégagnac, avait cru devoir réclamer une indemnité pour dommages causés par l'exécution des travaux du chemin de fer.

Une expertise avait été ordonnée, à la suite de laquelle il a été reconnu qu'aucun dommage n'avait été causé à la propriété du réclamant.

Il a été débouté de sa demande et, en outre, condamné à tous les dépens, qui s'élèvent à la somme respectable de 122 fr. 25.

Les riverains de la voie ferrée auraient donc tort de s'imaginer qu'ils ne courent aucun risque en adressant au conseil de préfecture des réclamations mal fondées. L'exemple du sieur F..., de Dégagnac, est là pour leur prouver le contraire et les rendre plus prudent que ne l'a été ce propriétaire.

### SOCIÉTÉ DE PISCICULTURE DU LOT

Réunion du 12 février 1889

Présidence de M. L. Combarieu, président

M. le Président, en ouvrant la séance, donne lecture d'une lettre de M. l'ingénieur ordinaire de la navigation, demandant : 1° une copie des statuts de la Société ; 2° la liste des membres ; 3° une copie de son budget.

M. le Président communique le texte de sa réponse à M. l'ingénieur ordinaire, à qui il a donné les renseignements qu'il est en mesure de lui fournir.

Il fait connaître ensuite que les fermiers des cantonnements 19 à 30, prient l'administration de les autoriser à pêcher, au moment du frai, aux abords des barrages et écluses, l'espèce de poisson de la famille des *chondrostome nase* connue dans le Lot sous le nom de *mule*.

La Société, consultée sur les avantages qui résulteraient de cette pêche, appelée à détruire une certaine quantité et à une saveur très médiocre, émet un avis favorable.

M. le Président propose ensuite d'émettre un vœu tendant à ce que les tribunaux se montrent sévères pour la répression des délits de pêche commis avec le filet prohibé dit *calet*.

Cette motion est unanimement adoptée.

### SUSPENSION D'UN TRAITEMENT

On lit dans les *Nouvelles*, de Toulouse :

Un digne prêtre du Lot, M. Quercy, curé de Martignac, vient d'être avisé par son évêque que son traitement serait très prochainement supprimé.

Son crime ?

C'est bien simple : le jour du tirage au sort, les conscrits demandèrent au curé la permission de hisser un drapeau tricolore sur le clocher de l'église, et le curé accorda la permission.

Le malheur, c'est que, le même jour, on apprenait, à Martignac, le succès du général Boulanger.

Un républicain communal du cru n'hésita pas à penser : « Voilà les calotins qui manifestent contre le candidat de la République ! » et il alla dénoncer l'abbé Quercy à la gendarmerie.

Les gendarmes, qui connaissaient la vérité, haussèrent les épaules.

Mais le bon jacobin adressa alors sa dénonciation au préfet et fit, en même temps, paraître dans l'*Alliance républicaine du Lot* un article furieux contre le curé.

Il n'en fallait pas davantage pour que celui-ci fût désigné pour la spoliation.

Le ministre des cultes va donc faire dévaliser un prêtre coupable d'avoir traité avec indulgence les conscrits de sa commune.

Nous comptons bien que M. l'abbé Quercy opposera aux agents de la République voleuse une invincible résistance.

Il nous paraît difficile d'admettre que pour un tel motif le curé de Martignac soit l'objet d'une mesure aussi grave.

— Nous sommes perdus ! répéta le Manchot tremblant comme la feuille.

— Non, répondit seulement le Loupeur en haussant les épaules.

— Mais nous sommes ici dans une véritable souricière ! s'écria le Mayor.

— Plus bas, s'il vous plaît, reprit le Loupeur ; il est inutile qu'on sache que nous sommes ici.

— Mais que comptez-vous faire ? demanda le Mayor en armant ses revolvers, quant à moi, je vous le jure, on ne me prendra pas vivant.

— Il n'y a pas besoin d'armes ici, dit vivement le Loupeur ; serrez vos revolvers, c'est la ruse et non la force que nous devons employer.

— Au nom de la loi, ouvrez ! reprit pour la seconde fois la voix du dehors.

— Bon ! nous avons le temps, dit le Loupeur.

Il alla fermer solidement toutes les portes les unes après les autres.

— Cela les occupera pendant quelques minutes, dit-il.

Les deux hommes le regardaient avec stupéfaction.

Le bandit souriait ; il le crurent fou.

— Etes-vous prêts ? dit-il.

— Oui, répondirent-ils machinalement.

Le Loupeur s'approcha de la cheminée et poussa un ressort invisible caché dans les moulures du cadre de la glace.

Au même instant la rosace du plafond et la lampe pendue au milieu s'enlevèrent, et démasquèrent une ouverture ronde plus que suffisante pour le passage d'un homme.

### Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 14 février 1889

Vagabondage. — Le nommé Lepetit, vagabond de profession, n'avait avoué qu'une seule condamnation. Aujourd'hui, le procureur, apprenant qu'il a subi 20 condamnations, demande la confirmation du mandat de dépôt, qui lui est accordé.

Délits de chasse. — Le nommé Luc, est condamné à 40 francs d'amende, et Pouzergues, à 30 fr.

— Vidailhac et Marcihaac, Baptiste, d'Aujols, sont également condamnés pour le même délit à 25 fr.

Tromperie sur la truffe. — La femme Marie Gaubert, épouse Marcihaac, avait porté sur le marché de Cahors 3 k. 250 de truffes. On lui en offrait 25 francs. C'était un prix relativement bon ; mais, à ce moment, le commissaire de police passa par là et voulut voir la qualité de sa truffe. Ce fonctionnaire s'aperçut que les trois quarts de la truffe n'étaient qu'une juxtaposition de terre-glaise. Il lui dressa procès-verbal.

Le tribunal condamne Marie Gaubert à 50 fr. d'amende et à payer l'insertion du jugement, par extrait, dans tous les journaux de Cahors.

— Le même délit est reproché à Guillaume Lafage, de Valprionde, dont la réputation de délicatesse laisse à désirer.

Le tribunal le condamne à six jours de prison et dit que le jugement par extrait sera inséré dans tous les journaux de Cahors.

Question d'émigration. — M. Jean Larrive, négociant à Cahors, est prévenu d'avoir entrepris des opérations d'engagement ou de transport des émigrants sans autorisation.

(Délit prévu par les articles 1 et 10 de la loi du 18 juillet 1860.)

Pen de personnes connaissent cette loi. Le procureur lui-même avoue qu'il ne la connaissait qu'imparfaitement.

M. Larrive est, par conséquent, excusable s'il n'était pas au courant de ces dispositions ; mais nul n'est censé ignorer la loi et le tribunal lui inflige 50 fr. d'amende.

Vol. — Marie Delbreil est prévenue du vol d'un canard au préjudice de Marie Salgues ; d'une lanterne, au préjudice de M. le juge de paix de Catus.

Le tribunal la condamne à dix jours de prison.

### UNE ESCAPEE D'ENFANT

Tout récemment le sacristain de la cathédrale de Cahors, dont le logement est situé dans une dépendance de cette église, était réveillé pendant la nuit par des cris qui paraissaient sortir de la nef. Très surpris et un peu ému d'un fait aussi insolite, le sacristain se leva et descendit, non sans quelques précautions, dans l'église, où il constata que l'auteur de tout ce tapage n'était autre qu'un petit garçon de huit ans, fils d'un honorable officier ministériel de notre ville.

L'enfant tremblait de peur et de froid ; mais, bientôt rassuré et réchauffé, il raconta que, la veille, son père, pour le punir d'une faute, avait menacé de l'envoyer au lit sans souper ; que, ne voulant pas subir cette correction, il avait profité d'un moment d'inattention de ses parents pour s'enfuir de la maison ; en chemin, il avait acheté un petit pain avec un sou qu'il avait dans sa poche, et qu'enfin il s'était réfugié et caché dans l'église.

Là, il s'était d'abord endormi, après avoir mangé son pain ; mais, bientôt réveillé par le froid, il avait eu peur au milieu de la nuit et s'était mis à crier.

L'enfant a été reconduit à ses parents, que la disparition de leur fils avait plongés dans une mortelle inquiétude.

### ACCIDENT

Le sieur Bournazel, roulier au chemin de fer, à l'entreprise Allary, quoique en état d'ivresse manifeste, voulut, malgré les observations de ses camarades, conduire les chevaux à l'abreuvoir,

En même temps un escalier ou plutôt une échelle à compartiments se déploya et vint se fixer sur le tapis.

— Voilà notre chemin, dit le Loupeur ; hâtons-nous !

Les trois hommes montèrent.

Au moment où la rosace redescendait et reprenait sa place, les bandits entendirent une dernière sommation, suivie un instant après par le bruit sec de la porte que l'on enfonçait.

— Où sommes-nous ici ? demanda le Mayor à voix basse.

— Vous le voyez, répondit le Loupeur sur le même ton : ce grenier communique avec la maison voisine : nous sommes parfaitement en sûreté.

— Hum ! je ne sais trop ! murmura le Mayor. Je donnerais volontiers une grosse somme pour voir ce qui se passe au-dessous de nous.

— Pourquoi cette curiosité ?

— Vous vous trompez ; ce n'est pas de la curiosité. Je voudrais m'assurer, si cela était possible, que nous avons affaire à la police et non à nos anciens adversaires des savanes américaines.

Le Loupeur haussa les épaules.

— N'avez-vous pas entendue les sommations ? dit-il.

— Ces sommations ne prouvent rien pour moi.

— Eh bien ! qu'à cela ne tienne ; ce désir est facile à satisfaire, le cas est prévu ; baissez-vous et poussez cette planchette : il y a là un judas dissimulé dans les ornements de la rosace, vous verrez tout à votre aise.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

lorsque, arrivé vers le milieu de l'avenue Cavai-gnac, ne pouvant plus tenir les étriers, il fut, par un brusque mouvement du cheval qu'il mon-tait, projeté sur le sol; heureusement, il ne se fit aucun mal, car la chute fut amortie par l'é-pais tapis de neige qui recouvrait le sol. Il se-rait peut-être arrivé de grands malheurs si des personnes dévouées ne s'étaient empressées d'ar-rêter les chevaux qui, ne se sentant plus guidés, commençaient à prendre leur course folle à tra-vers la ville.

**NOMINATION D'INSTITUTRICE**

M<sup>lle</sup> Solignac Marie-Rose, est nommée insti-tutrice stagiaire adjointe à l'école primaire de Souillac, en remplacement de M<sup>lle</sup> Latapie, nom-mée institutrice titulaire à Lamativie.

**LES TRÉSORIERS PAYEURS-GÉNÉRAUX**

La commission des trésoriers-payeurs gé-néraux, après avoir entendu M. Liron Ayrolles, directeur du mouvement des fonds au minis-tère des finances, a adopté définitivement le projet de MM. Doumer, Leydet, Brugnot, etc. qui fait des trésoriers-payeurs généraux des fonctionnaires à appointements fixes.

La commission estime que le projet pourrait venir en discussion avant le budget de 1890, et que l'économie de 1,500,000 fr. qu'il réalise doit prendre place dans ce budget.

**Caisse nationale postale d'épargne**

Résultats généraux pour l'ensemble des départemens pendant le mois de Décembre 1888.

|                                                             |               |
|-------------------------------------------------------------|---------------|
| Versements reçus de 117,828 déposants, dont 22,020 nouveaux | 14,292,718 78 |
| Remboursements à 43,169 dé-posants, dont 10,052 pour solde  | 12,631,191 02 |
| Excédant des versements                                     | 1,661,527 76  |

**Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de décembre 1888.**

|                                                     |           |
|-----------------------------------------------------|-----------|
| Versements reçus de 391 déposants, dont 88 nouveaux | 73,063,22 |
| Remboursements à 270 déposants, dont 84 pour solde  | 85,902,98 |
| Excédant des Remboursements                         | 12,839,76 |

Le Directeur des Postes et des télégraphes, A. BAFFET.

**Capdenac**

Par décision du 6 février 1889, M. le ministre des travaux publics a approuvé le projet pré-senté par la compagnie d'Orléans pour l'agrandis-sissement de la gare de Capdenac.

La même décision fixe le maximum des dépen-ses à la charge de l'Etat à 418,000 fr.

**Gourdon**

M. Jean-Léopold Lachèze, nommé par décret en date du 26 janvier dernier notaire à la rési-dence de Floriac, en remplacement de M. Les-trade, démissionnaire à son profit, a prêté le ser-ment d'usage devant le tribunal civil de Gour-don, à l'audience du 13 février courant.

Le sieur Crubilié Pierre, fermier de l'octroi, voulant enlever des madiers de noyers qu'il avait laissés en dépôt aux abords de la ville a été fort surpris en s'apercevant que, dans la nuit précédente, on lui en avait volé quatre et des plus beaux.

**Moissac**

Il y a eu, samedi dernier, deux paniques au lieu d'une.

Pendant que les bestiaux affolés poursuivaient en tous sens le champ de foire, le domestique de l'hôtel Marengo, tenu par M. Victor Ressayré, aperçut dans l'écurie dudit hôtel un jeune hom-me assez convenablement vêtu qui se promenait les bras ballants.

Interrogé sur ce qu'il faisait là, le jeune hom-me répondit : « J'examine vos chevaux ».

Le domestique se contenta de cette explica-tion, mais, dix minutes après, les chevaux, pris de peur, tirèrent si violemment sur leur licou qu'ils arrachèrent la crèche. Quand on pénétra dans l'écurie, on les trouva tous contre la mu-raille, soufflant, reniflant et se soulevant épou-vantés sur leurs pieds de derrière.

A ce moment, le jeune homme en question dis-parut. Il avait, a-t-on dit, toutes les apparences d'un étranger.

**Montcuq**

Le sieur M... était occupé, samedi matin, à extraire du gravier dans la propriété de M. Bé-nays, adjoint au maire de Montcuq, quand un éboulement l'enferma presque en entier. Sa femme, qui était sur les lieux, appela au secours et les voisins accoururent en toute hâte pour dégager le pauvre malheureux. Quand le déblaie-ment fut opéré et qu'on l'eut retiré, M... respi-rant encore; on le transporta immédiatement dans la ferme la plus rapprochée pour lui donner les premiers soins, mais il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Encore un exemple qui prouve à nos ouvriers des campagnes l'utilité des plus grandes précau-tions à prendre toutes les fois que l'on travaille dans une excavation souterraine.

**Valprionde**

M. le maire de Valprionde prévient que la foire prochaine du Moulinbesson, près Montcuq, se tiendra le mercredi 27 février 1889.

Les habitants des communes voisines, désireux de voir prospérer cette foire, y conduiront leurs animaux de toute espèce en nombre considérable, ainsi que des grains de toute sorte.

Toutes les places pour les marchands forains étalagistes sont gratuites.

Le plus bienveillant accueil est réservé à tous les étrangers honnêtes, de la part de toute la population. De vastes champs de foire sont dési-gnés au public.

La neige a fait son apparition ces jours der-niers; le vent l'avait poussée avec une telle vio-lence, que dans les greniers à grains le maïs en était recouvert; il en était de même des greniers à foin.

Le jour de la foire de Tournon il a été perdu un portefeuille renfermant des papiers assez im-portants, mais pas d'argent, car celui qui le per-dit l'avait vidé en payant une paire de bœufs.

Prière à la personne qui l'aurait trouvé de le faire savoir à M. le maire de Valprionde. Bonne récompense.

**Ussel**

On vient d'écrouer à la prison d'Ussel le nom-mé M., courrier convoyeur auxiliaire, sur la li-gne de Montluçon à Eygueraud.

M..., est prévenu de détournements de plis chargés.

C'est à la suite d'une enquête et d'une per-quisition opérée à son domicile à Eygueraud, qu'il a été arrêté.

M... avait également un domicile à Montluçon sur lequel les scellés viennent d'être apposés.

**Périgueux**

Un douloureux accident a eu lieu, samedi soir, à la gare des marchandises de Périgueux. Un jeune ingénieur, employé de la Compagnie, M. Raymond, a été trouvé inanimé au fond d'un escalier aboutissant au calorifère des bureaux.

M. Raymond, qui, tout nouveau dans cette gare, ne connaissait guère les lieux, a dû glis-ser par mégarde dans l'escalier souterrain.

Quand on l'a relevé, le crâne était fendu au-dessus de l'oreille gauche. M. Raymond a expiré dans la nuit.

**OBSERVATOIRE DES CORBIÈRES**

Temps probable jusqu'au 20 février. — Entre les 14-16, encore gros temps, toujours plus accentués, avec leurs chutes de pluie et de neige sur les climats océaniques, le haut Rhône, l'Italie, l'Algérie et l'Est européen.

Alors les neiges s'étendront un peu plus sur les régions du Midi, et la température se maintien-dra basse durant plusieurs jours.

Entre les 17-19, neige vers le nord et l'est français.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Duel Carle-Lafaurie**

Une rencontre a eu lieu ce matin aux environs de Mercuès, entre MM. Carle, rédacteur en chef de l'Alliance républicaine, et de Lafaurie, ré-dacteur en chef du Clairon.

M. Carle a été légèrement atteint à deux re-prises à l'avant-bras droit.

Les témoins de M. Carle étaient MM. Panouze et Guiraudes-Capdeville; ceux de M. de Lafaurie étaient MM. Depeyre et Delbreil.

Les docteurs Valette et Autefage assistaient à la rencontre.

**Labastide-Marnhac**

Dans l'après-midi de vendredi, le sieur Esti-val, âgé de 62 ans, propriétaire à Labastide-Marnhac, était monté sur une meule de paille pour y prendre le fourrage destiné au repas de ses bestiaux. Ce malheureux se laissa tomber, et dans sa chute se brisa la colonne vertébrale. Quand on le releva, il avait cessé de vivre.

Cet accident a produit une pénible émotion à Labastide où Estival était très estimé.

**FOIRES ET MARCHÉS**

**Castelnau-Montratier**

La foire, qui était fixée au 12 courant, est renvoyée au 19 février.

**Lacapelle-Marival**

La foire de Lacapelle a été assez bonne. Les bœufs, notamment les petits, se sont beaucoup vendus; le foirail était comble et les acheteurs pouvaient faire leur choix, aussi s'est-il fait beaucoup de transactions; quelques porcs gras se sont vendus de 30 à 40 fr. les 50 kil., les pe-tits avaient aussi beaucoup d'acheteurs; les veaux se sont vendus de 0,70 à 0,80 le kilo. Le blé s'est vendu de 14 à 16 fr. le sac, l'avoine de 1 fr. 50 à 1 fr. 60, le maïs de 1,75 à 3 fr., le seigle à 3 fr.

**Marché de La Vilette du 11 février**

Bœufs amenés, 2,442; vendus, 2,280; prix extrêmes du kil., 1,02 à 1,36.  
Vaches amenées, 1,079; vendues, 968; prix extrêmes du kil., 0,94 à 1,28.  
Taureaux amenés, 621; vendus, 240; prix extrêmes du kil., 0,90 à 1,16.  
Veaux amenés, 1,284; vendus, 1,052; prix extrêmes du kil., 1,50 à 1,95.  
Moutons amenés, 18,956; vendus, 17,150; prix extrêmes du kil., 1,38 à 1,74.  
Porcs gras amenés, 3,388; vendus, 3,360; prix extrêmes du kil. 1,18 à 1,30.

**Marché de Bordeaux du 11 février**

Bœufs amenés, 330; vendus, 281; prix extrêmes des 50 kil., 48 à 68 fr.  
Vaches amenées, 78; vendues, 61; prix extrêmes des 50 kil., 35 à 55 fr.  
Moutons amenés, 2,145; vendus, 1,532; prix extrêmes des 50 kil. 60 à 80 fr.

**Variétés**

**LES CHARLATANS DANS NOS FOIRES**

La foire battait son plein; mille rumeurs di-verses, s'élevant de toutes parts, formaient une étrange symphonie. Ici, c'était un marchand de corsets éclatants, mais asthmatiques; là, un re-vendeur de flanelles irrétrécissables, mais déchir-ables; plus loin, un troisième vantait le pro-cédé merveilleux pour faire un vin excellent par le mélange habile des drogues les plus hétérogè-nes. Mais trois voitures, formant triangle, fai-saient prime; le marchand de corsets, le reven-deur de flanelles, l'œnophile fantaisiste avaient beau crier; les trois voitures attiraient la foule; c'étaient trois charlatans.

Le premier était Turc, du moins il l'affirmait. Un vaste pantalon de turco vert foncé, une veste de même nuance, agrémentées de passementeries originales et soutachées abondamment, une ca-lotte découvrant son front rasé et qu'un gland gigantesque attirait sur la nuque lui donnait bien un air un peu Turc: Oui! il avait quitté Constantinople et ses hauts minarets pour par-courir le monde; la France l'avait magiquement attiré.

Un charlatan! lui! oh! mais non! un bien-faiteur de l'humanité, simplement! Il avait étu-dié la flore de son pays et il y avait découvert des secrets ignorés jusqu'à lui. Il arrachait mê-me les dents, non pas avec la brutalité des mé-decins authentiques, qui arrachent les mâchoi-res et laissent les dents, mais avec prestesse et sans douleur.

A beau mentir qui vient de loin, disait son voisin, dont le costume correctement français n'attirait pas l'œil; il mettait, lui, tout son pres-tige dans trois nègres, très Européens, jouant la musique sur sa voiture aux cuivres brillants. A beau mentir qui vient de loin, répétait-il, et vraiment il fallait avoir la fibre patriotique bien goudronnée pour courir après les remèdes étran-gers, lorsque notre chère France abonde en sim-ples composés et en plantes aromatiques et végé-tales.

Faudra-t-il que l'or de la France tombe dans la sébille d'une main ottomane? Son cœur se révolte non pas par un bas calcul d'argent, mais par un sentiment patriotique, en voyant le fils du Bosphore écouté et applaudi. Oui, il était prêt à faire un sacrifice sur l'autel de la patrie en donnant à moitié prix son emplâtre merveil-leux, sa pommade fébrifuge et son onguent cori-cide. « J'y perdrai, s'écria-t-il; que dis-je? j'y gagnerai, car j'aurai fait acte de patriotisme! »

Mais une voix mélancolique et forte couvrait déjà la voix des deux premiers charlatans. D'ail-leurs, les yeux de la foule étaient pris. Un homme superbe, tout en argent et en or! Une brillante cuirasse recouvrait sa poitrine, un casque d'or sur sa tête. Des glaces posées dans le fond de la voiture multipliaient la superbe vision; en le voyant reproduit une vingtaine de fois par l'agencement des glaces, vous eussiez cru voir une légion de Cids Campeadors. Sa voix émue capti-vaient les femmes:

« Quoi de plus beau au monde, murmurerait-il, que la femme, et parmi les femmes, quoi de plus tendre qu'une mère! Pauvres mères! vous avez vu votre fils, couché sur son lit de douleur, se torturer dans d'inépuissables convulsions. Des lé-gions de vers sont la cause des souffrances atro-ces de vos enfants... Je me trompe: de vos prop-res souffrances. Voulez-vous voir le sourire re-venir sur leurs lèvres roses? (montrant une fiole) Voici le salut de vos enfants, voici votre bon-heur en bouteille! Oh! ne tombez pas à mes ge-noux, tendres mères! Tout hommage serait su-perflu, comme aussi toute hésitation à acheter le précieux spécifique serait un crime! »

Tous pleuraient.  
Deux petits écuvers, engamés, eux aussi, dans des cuirasses d'argent, sortaient de leurs casques d'or les foles miraculeuses, qui rendaient le bonheur aux mères éplorées. Toutes les mains se tendaient, les petits écuvers ne pouvaient suf-fire à toutes les demandes.

Mon voisin me dit: Ce spectacle m'écoeure; je m'en vais. Moi, pas, répondis-je; pourquoi quit-ter ces charlatans pour les charlatans dont foi-sonne la société? Nous savons, au moins, à quoi nous en tenir sur le compte de ceux que nous en-tendons; d'ailleurs, ceux-ci sont bien plus amu-sants que ceux-là.

**Bibliographie**

LA GRANDE REVUE paraît deux fois par mois, les 10 et 25. Abonnements: France, 30 fr. par an; Etranger, 35 fr., rue Halévy, 14, Paris. Sommaire du numéro du 10 février: Rosalie, roman (suite) Angelo Pechméja. — Question militai-re, le rôle de la cavalerie en campagne, Un soldat, — Les moines en peinture, Octave de Paris. — La question Indo-Chinoise, Pène Siefert. — La belle Cordière, Paul Lacour. — Un Toréador d'oc-casion, Arsène Houssaye. — Petites étoiles, poésies Jean Ajalber. — Les yeux d'Hélène, poésies, Pierre Quillard. — Les bêtes à bon Dieu (éloge de la mort), Alphonse Karr. — La vie russe, Yvan Rie-ke. — Chronique politique, Alikoff. — Le théâ-tre, Montfleury. — Alexandre Cabanel, Charles Ponsonailhe. — Histoire au jour le jour, Alceste.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 20, rue Racine, Paris. — Som-maire du numéro 297 (10 février 1889). — Jules Mary, la Guérite. — Hector Malot, Mon-daine (suite). — André Thieuret, L'Amoureux de la Prêfète, (suite). — Ces bons petits collègues (sui-te). — Charles Dignet, Moi et l'Autre (suite). — Frédéric Soulié, Les Aventures de Saurain Fichet (suite).

**LA POUPEE MODELE**

**Journal des petites filles**

PARIS: 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS: 5 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoi-selles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appré-ciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Carton-nages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Ac-teurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un Mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur son timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du Journal.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Dimanche, 17 février 1889

Au Bénéfice de M. et Mme CURINI

**La Périchole**

Opéra-bouffe en 3 actes

**Les quatre Sergents de la Rochelle**

Drame en 3 actes et 5 tableaux

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

(de 3 à 4 h. du soir, Allées Fénélon.)

PROGRAMME DU 17 FÉVRIER 1889

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| Versailles (Allégo)                | Wettge    |
| Les Mousquetaires au Couvent       | Varnet    |
| La Violette bleue (Mazurka)        | Gungl     |
| La Fête au Village voisin (Ouvert) | Boieldieu |
| Le Souvenir de Rome (tarentelle)   | Pillard   |

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 9 au 14 février 1889

**Naisances.**

Arbouys Marie, rue Barry à St-Georges, 1.  
Rivière Yronn, rue du Séminaire, 1.  
Rouquié Louis, à Regourd.

**Décès.**

Barrière Françoise, 84 ans, aux Ramonets.  
Bonnet Marthe, 5 mois, quai Ségur, 4.  
Guilhou Victoire, 71 ans, rue du four St-Laurent.  
Richard Jean, 55 ans, impasse Cardaillac, 11.  
Clary Marie, 78 ans, rue Blanc, 8, à Cahesut.  
Lescoul Marie, 16 ans, cour de la Chartreuse, 12.

**BOURSE. — Cours du 13 février 1889.**

|                              |          |
|------------------------------|----------|
| 3 0/0                        | 83 62    |
| 3 0/0 amortissable (nouveau) | 87 45    |
| 4 1/2 0/0 1883               | 104 00   |
| Actions Orléans              | 1,372 50 |
| Actions Lyon                 | 1,342 50 |
| Action Panama                | 60 00    |
| Obligations Orléans 3 0/0    | 404 50   |
| Obligations Lombardes        | 395 00   |
| Obligations Saragosse        | 359 50   |
| Emprunt Russe 4 0/0 1889     | 91 00    |

**Le meilleur médicament à prendre!**

Valdrome (Drôme), le 19 août 1888. — Je souffrais depuis plusieurs mois de maux d'es-tomac qui me coupaient l'appétit. Depuis que je prends des Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), je me porte très bien et l'appétit est revenu.  
(Sig. lég.). BASSET DANIEL.

Bosquetin (Eure), le 9 novembre 1888. — Les effets du Baume Victor sont merveilleux: ma femme a été guérie instantanément d'un violent mal de dents, par deux gouttes de Baume Victor appliquées sur la joue. Pour moi, une légère friction ma soulagé aussitôt d'un mal de côté. Deux voisins qui souffraient, l'un d'une vive douleur dans l'épaule, l'autre d'une douleur au poignet ont été radicalement soulagés par quelques gouttes de votre merveilleux Baume Victor. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier mon attes-tation, dans l'intérêt de l'humanité souffrante.  
(Sig. lég.). MARETTE, instituteur.

**La crise commerciale.** — On continue à répéter que les affaires ne vont pas; les phar-maciens eux-mêmes voient leurs recettes dimi-nuer et s'en plaignent. Les dépenses qu'exige la santé ne sont pourtant pas de dépenses de luxe. Il n'en est pas moins vrai qu'on y regarde et que l'on tient grand compte du prix des médica-ments. C'est pourquoi nous recommandons à nouveau contre les affections de poitrine, récentes ou invétérées, rhumes négligés, bronchites chroniques, asthme, catarrhe, un médicament fidèle dont le prix est accessible à tous. En effet, il suffit pour se guérir rapidement, de prendre deux Capsules Guyot à chaque repas, ce qui met le traitement à dix centimes par jour. Les véritables capsules de Guyot sont blanches et chacune d'elles est signée du nom de l'inventeur,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**Voyages circulaires.** — Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1<sup>re</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 95 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 70 francs. — Durée : 30 jours. Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2<sup>e</sup> Itinéraire. — 1<sup>re</sup> Classe 60 francs. — 2<sup>e</sup> Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Austerlitz et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**Voyages dans les Pyrénées.** — La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1<sup>re</sup> classe 225 fr. — 2<sup>e</sup> classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1<sup>re</sup> classe 180 fr. — 2<sup>e</sup> classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être

augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.

Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 %, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

**Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.**

Des billets d'aller et retour de famille, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 3 personnes 25 %  
— 4 — 30 %  
— 5 — 35 %  
— 6 — et plus 40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

**Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.**

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.

Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit

pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

**Erreur démontrée !**

Deux jeunes dames se rencontrent, chacune tenant un bébé par la main : Tiens ! le voilà revenue ? — Et oui ! après trois mois, cette affaire qui avait motivé notre départ à été terminée... — Et toi, toujours charmante et toujours rieuse ? — Mais il me semble que toi-même... — Il te semble mal, ma pauvre amie... Te souviens-tu de cette obstination que je mettais à soutenir qu'avec mes superbes dents, je n'avais pas besoin de dentifrice et que la nature seule suffirait à me les conserver. J'en suis punie... maintenant que la carie commence à les attaquer et je vois aujourd'hui qu'il est trop tard !... — Trop tard, dis-tu, quelle erreur ! Mais ne sais-tu pas que rien n'est plus simple que d'entraîner ce mal terrible et qu'il suffit de faire usage de ce précieux spécifique, dont je t'ai si souvent vanté les mérites, *L'Elixir dentifrice des RR. PP. Benedictins de l'Abbaye de Soulac* qui a le pouvoir de redonner aux dents leur solidité et leur blancheur disparues.

**PAPIER WLINSI.** Remède souverain pour la Guérison des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Douleurs, Rhumatismes, etc. — 1 fr. 50 la boîte. Exiger le nom WLINSI

**L'EAU de L'ECHELLE** hémostatique est ordonnée contre les Crachements de Sang, les Hémorrhagies utérines et intestinales, les Pertes, la Dysenterie, etc. Paris, 378, Rue Saint-Honoré.

**Hygiène de la Saison.**

Sous l'influence du froid, les douleurs, les rhumatismes, la goutte, la sciatique, se font cruellement sentir ; les douleurs articulaires augmentent d'intensité. Dans ce cas, nous ne pouvons mieux faire que de vous engager à faire usage des **Pilules Giequel**, remède le plus efficace que vous puissiez employer contre ces

diverses affections. Dans toutes les pharmacies vous pourrez vous procurer les **Pilules Giequel**, aux prix de 4 fr. 50 la boîte.

**SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueur, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 42 ans de succès, 100,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Aussi la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Cahors : chez M. VINEL, droguiste, et partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

| De CAHORS à LIBOS              |                    |                   | De LIBOS à CAHORS             |                   |                     | De CAHORS à MONTAUBAN          |                    |                   | De MONTAUBAN à CAHORS          |                   |                    | De CAHORS à CAPDENAC           |                    |                   | De CAPDENAC à CAHORS          |                    |                   |
|--------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|--------------------|--------------------------------|--------------------|-------------------|-------------------------------|--------------------|-------------------|
| Omnibus. Poste. Omnibus        |                    |                   | Poste. Omnibus. Omnibus       |                   |                     | Omnibus. Omnibus. Omnibus      |                    |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus      |                   |                    | Omnibus. Omnibus. Omnibus      |                    |                   | Omnibus. Omnibus. Omnibus     |                    |                   |
| CAHORS. — D. 6 <sup>h</sup> 25 | 12 <sup>h</sup> 30 | 6 <sup>h</sup> 45 | PARIS. — D. 8 <sup>h</sup> 20 | 9 <sup>h</sup> 50 | 7 <sup>h</sup> 45 m | CAHORS. — D. 4 <sup>h</sup> 41 | 10 <sup>h</sup> 22 | 5 <sup>h</sup> 25 | TOULOUSE. D. 5 <sup>h</sup> 40 | 9 <sup>h</sup> 16 | 10 <sup>h</sup> 30 | CAHORS. — D. 7 <sup>h</sup> 40 | 11 <sup>h</sup> 30 | 5 <sup>h</sup> 10 | PARIS. — D. 7 <sup>h</sup> 45 | 11 <sup>h</sup> 30 | 8 <sup>h</sup> 10 |
| Mercuès. . . . .               | 6 40               | 1 16              | — Express. 8                  | 5 45              | 3 15                | Sept-Ponts. . . . .            | 4 53               | 10 52             | BORDEAUX. . . . .              | 5 40              | 9 30               | Cabessut, halte . . . . .      | 7 49               | 11 41             | — 8 <sup>h</sup> 15           | 11 54              | 8 21              |
| Parnac. . . . .                | 6 53               | 1 16              | BORDEAUX. . . . .             | 5 45              | 3 15                | Cleurec. . . . .               | 5 11               | 10 46             | Montauban. D. 7 25             | 10 40             | 4 40               | Arcambal. . . . .              | 8 2                | 12 4              | — 8 2                         | 11 54              | 8 21              |
| Luzach. . . . .                | 7 4                | 1 33              | M-Libos. — D. 8 35            | 9 30              | 9 30                | Laibonque. . . . .             | 5 20               | 10 53             | Founeau. . . . .               | 7 40              | 10 54              | Vers. . . . .                  | 8 12               | 12 21             | — 8 12                        | 12 30              | 8 44              |
| Castelfranc. . . . .           | 7 18               | 1 37              | Famel. . . . .                | 8 38              | 9 7                 | Montpezat. . . . .             | 5 31               | 11 3              | Albiac. . . . .                | 7 53              | 11 3               | Saint-Géry. . . . .            | 8 21               | 12 38             | — 8 21                        | 12 30              | 8 44              |
| Puy-l'Evêque. . . . .          | 7 30               | 1 48              | Sotrac-Touzac 8 42            | 9 19              | 9 19                | Borrede. . . . .               | 5 45               | 11 16             | Réalville. . . . .             | 8 14              | 11 13              | Conduché. . . . .              | 8 35               | 1 5               | — 8 35                        | 1 6                | 9 11              |
| Duravel. . . . .               | 7 40               | 1 57              | Sotrac-Touzac 8 53            | 9 30              | 9 30                | Causade. . . . .               | 5 55               | 11 27             | St-Girg, halte. . . . .        | 8 43              | 1 14               | St-Martin-Lab. 8 57            | 1 35               | 6 22              | — 8 57                        | 1 26               | 9 14              |
| Sotrac-Touzac 7 49             | 2 6                | 7 21              | Puy-l'Evêque. . . . .         | 9 11              | 3 48                | Réalville. . . . .             | 6 5                | 14 36             | Calvignac, hal. . . . .        | 9 5               | 1 44               | Calvignac, hal. 9 5            | 1 44               | 6 50              | — 9 5                         | 1 37               | 9 19              |
| Famel. . . . .                 | 8 1                | 2 17              | Gastelfranc. . . . .          | 9 26              | 4 3                 | Albiac. . . . .                | 6 13               | 14 44             | Cajarc. . . . .                | 9 21              | 2 10               | Conduché. . . . .              | 9 21               | 2 10              | — 9 21                        | 2 10               | 9 26              |
| M-Libos. — A. 8 8              | 2 13               | 7 40              | Luzach. . . . .               | 9 38              | 4 16                | Founeau. . . . .               | 6 22               | 11 52             | Montbrun, hal. . . . .         | 9 33              | 2 21               | Saint-Géry. . . . .            | 9 33               | 2 21              | — 9 33                        | 2 21               | 9 40              |
| BORDEAUX. . . . .              | 3 51               | 8 11              | Permac. . . . .               | 9 47              | 4 26                | Montauban. A. 6 39             | 12 7               | 7 45              | Toirac. . . . .                | 9 44              | 2 45               | Vers. . . . .                  | 9 44               | 2 45              | — 9 44                        | 2 45               | 9 46              |
| PARIS — Ar. 11 46              | 4 37               | 2 48              | Mercuès. . . . .              | 9 58              | 4 38                | BORDEAUX. . . . .              | 10 40              | 6 05              | Lamadeline. . . . .            | 9 58              | 3 10               | Arcambal. . . . .              | 9 58               | 3 10              | — 9 58                        | 3 10               | 9 53              |
|                                |                    |                   | CAHORS. — A. 10 10            | 4 56              | 10 43               | TOULOUSE. A. 8 46              | 1 45               | 9 57              | CAPDENAC. A. 10 12             | 3 26              | 7 33               | Cabessut, halte. . . . .       | 9 57               | 3 10              | — 9 57                        | 3 10               | 10 05             |
|                                |                    |                   |                               |                   |                     |                                |                    |                   | PARIS. — Ar. 11 46             | 4 37              | 2 48               | CAHORS. — A. 10 10             | 4 56               | 10 43             |                               |                    |                   |

**ALAZARD**  
VITICULTEUR PÉPINIÉRISTE  
A MONTAUBAN (TARN-ET-GARONNE)

**Producteurs directs** Othello, Jacquez, Herbeumont, Cunningham, Canada, Secretary, Black Défiance, etc.

**Porte-Greffes** Riparia, Solonis, Rupestris, Vialla, Taylor, York-Madeira, Cordifolla-Rupestris pour sols calcaires et marneux.

**RACINÉS ET BOUTURES DE 1<sup>er</sup> CHOIX**  
Plants greffés soudés } Hybrides Bouschet et Cépages de la région.

**Outils et accessoires pour le Greffage** Machines à greffer à l'atelier sur table, Greffoirs de poche, Pince Aliés pour la greffe au bouchon, Pierres du Levant, Raphia, Plomb en feuilles, Bouchons fils de fer.

**Décorateur pour les boutures** des espèces Américaines difficiles à la reprise

**PRIX MODÉRÉS**  
Envoi du Prix-courant franco sur demande

NOTA. — Pour voir les échantillons s'adresser à M. ALAZARD, rue du Four Sainte-Barbe, 12.

**A CAHORS**

Une importante Maison de Vins propriétaire de plusieurs vignobles dans la Gironde et notamment de QUATRE DOMAINES CLASSÉS 1<sup>er</sup> CRU, à St-Emilion, demande des représentants actifs et honorables pour les contrées où elle n'est pas déjà représentée. Conditions avantageuses. Ecrire à Monsieur Bergey, Régisseur au Château Larcis, à St-Emilion, arr<sup>t</sup> Libourne (Gironde).

**EAU MINÉRALE NATURELLE**  
**VICHY**

Sources de l'Etat. Applications en médecine :  
GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.  
HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.  
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.  
HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins.  
Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaire :  
PARIS, 8, Boulevard Montmartre  
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE  
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

**6 MILLIONS**  
DISPONIBLES POUR PLACEMENTS  
Par **HYPOTHÈQUE**, Avances sur Biens et **TITRES DOTAUX**  
Titres au porteur et nominatifs même gravés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits.  
Avances avant Formalités, Discretion. — LACOMBE & GONNET, 13, rue Laffitte, PARIS

**Vignes américaines**  
Grande quantité de Boutures, de Racins et de plants greffés soudés, à des prix très réduits  
ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE  
S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :  
**M. Victor COMBES**  
Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.  
A Vire, par Puy l'Evêque (Lot)

**OPÉRATIONS DE BOURSE**  
Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la **BANQUE A. FROIDFOND, 8, rue Drouot, à Paris** (Onzième année). — La « Revue du Marché », grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

**Articles d'électricité**  
Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Bouteaux, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.  
M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.  
Rue de la Liberté, 6, Cahors

**A VENDRE IMPRIMERIE**  
Typo-Lithographique  
Avec Journal hebdomadaire et Magasin de Librairie Papeterie. Situé à 3 heures de Paris, Ligne de l'Ouest Paris à Dieppe. Bonnes conditions. Ecrire à l'Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, aux initiales H. A.  
Le propriétaire-gérant, Layton.

**MODES DE PARIS**  
M<sup>me</sup> DE VERNANT a l'honneur de prévenir les Dames de Cahors qu'après avoir travaillé dans une des premières Maisons de Paris, elle vient s'établir dans la localité et tient à la disposition de ces Dames un assortiment de Chapeaux dans tous les genres à des prix très-modérés, ainsi que des Fleurs, Plumes et Manchons.  
3, rue de la Mairie, maison Capmas tapissier.